

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-047

Dépôt de plainte avec constitution de partie civile

Incendie de 2 conteneurs à déchets situés à
St Martin D'Estréaux au 44 ancienne RN7

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	29 FEV. 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Considérant que dans la nuit du 16 au 17 février 2024, 2 conteneurs à déchets d'une capacité de 140 L ont été incendiés sur la commune de St Martin D'Estréaux au 44 ancienne RN7 ;

Considérant que le coût du préjudice est estimé à 143 € ;

Considérant que Roannais Agglomération doit porter plainte contre X et se constituer partie civile ;

DECIDE

- De déposer une plainte contre X au nom de Roannais Agglomération pour l'incendie de 2 conteneurs à déchets situés à St Martin D'Estréaux au 44 ancienne RN7, et se constituer partie civile pour le préjudice financier subi.

Par délégation du Conseil communautaire,


Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne